

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 377

Artikel: Dépasser les dogmatismes
Autor: Baier, Eric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023883>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Interruption de grossesse: les limites du débat

C'est sans surprise que l'on a pris acte de la récente décision du Conseil des Etats de recommander au peuple le rejet de l'initiative pour la solution des délais. Qu'attendre d'autre de cette Chambre qui, au long de la procédure législative parallèle (e encore pendante), s'est fait la championne de la solution minimaliste en la matière, dite solution médico-sociale. Les débats auront tout de même permis de reconnaître que la répartition des forces, au sein du Conseil des Etats, est restée pratiquement stable depuis le premier débat sur la libéralisation de l'avortement qui date de juin 1975.

Il reste maintenant à attendre, après la prise de position prévue du Conseil national, que le Conseil fédéral fixe la date de la consultation au cours de laquelle le peuple aura donc à se prononcer sur le texte suivant (art. 34 novies de la Constitution): « L'interruption de la grossesse n'est pas punissable lorsqu'elle est pratiquée par un médecin autorisé à exercer sa profession, dans

les douze semaines après le début des dernières règles et avec le consentement écrit de la femme. Le libre choix du médecin est garanti. La Confédération prend, avec la collaboration des cantons, les mesures nécessaires pour protéger la femme enceinte et encourager la planification familiale. » Sur le plan parlementaire, il semble bien en définitive que les clivages importants soient déjà fortement marqués. Pas de bouleversements du climat à attendre donc, si ce n'est à l'occasion, un éventuel repli général de dernière heure sur une position « fédéraliste ».

Des défenses inconscientes

Mais il se vérifie également que les discussions publiques, contradictoires ou non, aient atteint aujourd'hui certaines limites. C'est ce que rapporte notamment le Dr P.-A. Gloor au long de quelques lignes tirant la leçon des débats organisés dès 1971 à la suite du lancement de l'initiative « pour la décriminalisation de l'avortement »

(texte publié dans le premier « Dossiers Contacts », tout entier consacré à la question de l'interruption de grossesse. 1002 Lausanne, case postale 2134):

« (...) J'ai eu l'impression que le débat est au fond limité par des défenses inconscientes individuelles et collectives, à base d'angoisse et de culpabilité, qu'il est très difficile de surmonter. Il est notamment malaisé d'orienter la discussion vers l'ambivalence qui accompagne toute conception, toute grossesse et toute naissance, même dans les conditions les plus souhaitées et les plus heureuses; de parler du contrôle individuel de la violence et des pulsions meurtrières; d'évoquer les causes lointaines d'une grossesse non désirée. Ce sont ces défenses inconscientes qui constituent l'obstacle le plus redoutable à une prise de conscience étendue du problème, et à une décision politique efficace. »

Nul doute que la réflexion sur le problème de l'avortement doive franchir aujourd'hui un nouveau palier. C'est ce à quoi contribue un ouvrage important dont nous rendons compte ci-dessous.

Dépasser les dogmatismes

Lors d'une récente émission de télévision, J.-J. Morier-Genoud (conseiller aux Etats, socialiste vaudois) rappelait à l'un de ses collègues fribourgeois qu'en réalité ce qui sépare avant tout les différentes parties en présence au sujet de l'avortement, c'est une certaine conception de la tolérance. Alors que les partisans de la solution des délais (interruption légale possible pendant les trois premiers mois) acceptent le pluralisme des opinions et des convictions au moins en la matière, leurs adversaires, au contraire, n'admettent qu'une et une seule « orthodoxie », une prise de position qui les amène naturellement à vouloir sanctionner pénalement tout ce qui ne cadre pas avec le dogme du droit à la vie.

Or il est temps d'affirmer que pour l'opinion publique le débat sur le dogme devient lassant. Cha-

cun, ou presque, a eu loisir, à ce chapitre, de faire l'expérience de cette débauche d'avis catégoriques et contradictoires: un affrontement pour l'instant sans issue.

Ce débat absurde où la communication devient impossible, où prévaut avant tout l'excommunication morale et éthique, est d'autant plus inutile que dans le domaine de l'avortement, des terrains innombrables restent à défricher. Preuve en soit une récente étude psycho-sociologique genevoise, émanant d'une équipe pluridisciplinaire de psychiatres et de sociologues, et intitulée « Le sens de l'avortement » (Jean Kellerhals et W. Parini, Georg. 1974).

Les auteurs de ce travail posent en quelque sorte comme point de départ que la décision d'avorter, lorsqu'elle s'élabore concrètement chez une femme enceinte, est loin d'être plane, linéaire, simple ou monolithique; elle est au contraire riche,

ambiguë, insaisissable, et traduit un conflit subjectif considérable. « Conflit qui, tantôt se situe au plan du désir de grossesse... tantôt au plan normatif. Les jugements moraux associés à l'avortement sont négatifs. Des institutions, des traditions, l'opinion publique contribuent à l'assimiler à un meurtre. D'où une tension considérable, dans la subjectivité des femmes, entre le nécessaire recours à l'interruption et son image. De cette tension surgit, entre autres, la culpabilisation » (p. 14).

La décision d'interrompre ou de continuer une grossesse est prise en un moment de tension où s'affrontent d'une part les projets individuels de vie propres à la femme enceinte ou au couple et d'autre part les déterminismes socio-culturels qui imprègnent de l'extérieur toute la vie privée des personnes.

C'est là certainement que, en ce qui concerne

l'étude genevoise, l'expérience de collaboration pluridisciplinaire entre le clinicien et le sociologue s'avère la plus probante, l'un ne cessant de rappeler à l'autre les voies et les chemins du concret, et réciproquement le sociologue s'attachant à mettre l'accent sur les mécanismes qui font et défont les décisions individuelles.

Cette complémentarité de deux approches de l'avortement induit dans la publication entière une dialectique tout à fait inédite et de constantes remises en question. Au point de se demander, en refermant le livre, pourquoi il reste encore des sociologues qui s'entêtent à poursuivre leurs travaux en ne faisant référence qu'à leurs propres critères...

Au long du « Sens de l'avortement », l'approche du psychiatre clinicien (au moment de mettre par écrit ses observations, il vient peut-être tout juste de quitter une patiente en plein désarroi) manifeste une conscience extraordinairement dense de la réalité humaine, de la matière première psychologique. Tout un pan de l'étude s'efforce donc de comprendre et de faire comprendre que « c'est par rapport à un projet de vie que l'on acceptera ou niera la venue d'un enfant, beaucoup plus que par rapport à des contraintes spécifiques héritées du passé, immédiat ou lointain, des couples et des personnes » (p. 26). Il est, à travers ces pages, possible de lire bien davantage qu'une « simple » digression sur l'avortement : c'est une manière de questionner le sens de la vie des couples qui est livrée là, où se trouve dégagé, à travers le processus de décision, l'ensemble des motivations qui conduisent à accepter l'enfant ou à le refuser.

L'approche sociologique, comme par contraste, suscite également chez le lecteur un intérêt passionné. Il est vrai que le rôle et la fonction sociale de l'enfant dans notre société ne dépendent pas seulement de l'intention subjective des parents (les acteurs sociaux en l'occurrence), mais principalement des conditions de vie à la naissance. « Intéressée surtout à l'enfant-capital, la société globale a mis l'essentiel de ses efforts

dans le développement d'institutions de socialisation technique (école, centres de formation, etc.) et de contrôle social. Voulant vivre avec l'enfant une relation affective privilégiée, les couples (et les femmes en particulier) insistent surtout, sans nier le rôle des institutions scolaires et para-scolaires, sur les conditions de l'épanouissement personnel de l'enfant » (p. 37). Prévisible : un affrontement entre le projet social pour l'enfant et le projet familial...

La conclusion ? Ce petit bouquin vient à point

nommé débloquent le débat sur l'interruption de grossesse dans notre pays. Plus même, il indique peut-être la voie qui permettra de renouer le dialogue manifestement interrompu depuis des mois. Parce qu'il recèle une critique impitoyable de tous les dogmatismes : apparaissent ainsi nettement les limites tragiques des arguments du type « l'avortement, c'est d'abord un meurtre », mais aussi les insuffisances du libéralisme folâtre qui ignore tout de l'itinéraire intérieur des acteurs du drame.

E. B.

Finances: les droites devront s'expliquer

TVA, où en sommes-nous ? La seule donnée nouvelle et sûre, c'est le report de la votation fédérale. Peuple et cantons voteront donc en juin, et non pas en mars. C'est trois mois de gagnés pour que le Conseil fédéral puisse remonter le courant. Pendant ces trois mois supplémentaires, il y aura au moins un passage obligé dans chaque discours de chaque conseiller fédéral ; les rédacteurs aux discours fédéraux pourront sans autre coller dans l'allocution fédérale, à la même place, la bonne, le couplet. Les journalistes peuvent demander que soit conservé le « plomb » du compte-rendu des discours attendus : « Abordant le thème de la situation financière, le conseiller fédéral a souligné avec force, dans la perspective des prochaines votations, la nécessité pour la Confédération de disposer de moyens suffisants ».

La réforme dans le collimateur

Ces trois mois de ritournelle, chaque fois que s'ouvrira la boîte à discours, ne seront pas de trop pour informer le peuple (voyez le sondage : qu'est-ce que la TVA ?) et pour ajouter après chaque promesse, le leitmotiv : à condition, bien sûr, que la TVA soit acceptée...

On sait encore que le Conseil fédéral, par l'intermédiaire d'une délégation, a entendu tous les

groupes parlementaires. Sur le résultat de ces discussions, mystère. Pourquoi ne sommes-nous pas largement informés, au moins sur les conclusions de ces entrevues ?

En fait, la bataille déborde très largement le cadre parlementaire. Le climat. L'Administration fédérale et le Conseil fédéral ont sorti des messages dans la tradition « réforme » : neuvième révision de l'AVS (même si ce projet appelle un certain nombre de réserves), assurance-accident, accélération de l'assurance-chômage. C'est incontestablement un gage donné à la gauche réformatrice.

Mais la réaction a été immédiate dans les milieux de la droite économique (voir en Suisse romande, les Groupements patronaux vaudois, la Société pour le développement de l'économie suisse).

Dès lors se renforce la certitude que la droite saisira l'occasion de casser durablement le réformisme resurgent en provoquant un « non ». Sans une explication interne de la droite, une explication entre la partie politique et la partie économique, la Suisse est vouée à l'impasse financière ou à la rupture de l'équilibre politique.

Ce sujet étant le plus important de la législature, DP sans plus tarder prendra position dans ses prochains numéros et ouvrira, dans ses colonnes, le débat indispensable.